



## Travailleurs heureux et organisations performantes

Le réseau de la santé et des services sociaux a connu plusieurs réformes. Ces changements ne sont pas sans laisser d'empreintes sur ceux qui les vivent. Pas étonnant que la question de la santé psychologique devienne si importante pour les gestionnaires, les travailleurs et les intervenants en santé au travail.

Afin de soutenir plusieurs milieux de travail, le BNQ (2013) a élaboré une norme nationale sur la santé et la sécurité psychologique en milieu de travail. Quelles ont été les répercussions de la norme sur les stratégies et les initiatives ? C'est une des questions auxquelles tentent de répondre quelques-uns des pionniers de la santé mentale au travail dans un ouvrage très inspirant paru en septembre dernier. Les auteures retracent l'évolution en cette matière au cours des dix dernières années. Plus important encore, elles exposent les perspectives et les espoirs des personnes du milieu quant à l'avenir.



BAYNTON, Mary Ann, FOURNIER, Leanne. *L'évolution de la santé mentale en milieu de travail au Canada : Vers une norme en matière de santé et sécurité psychologique*, [S.l.], Centre pour la santé mentale en milieu de travail de la Great-West, 2017, 183 p. ([https://www.strategiesdesantementale.com/pdf/articles/Evolution\\_interactive\\_PDF\\_fr\\_v3.pdf](https://www.strategiesdesantementale.com/pdf/articles/Evolution_interactive_PDF_fr_v3.pdf)).

## Analyser la charge physique

S'appuyant sur des principes ergonomiques, un nouveau guide pratique propose une méthode d'analyse des risques liés à la charge physique de travail : le repérage et la hiérarchisation des risques, l'analyse au moyen de cinq indicateurs, la recherche de pistes de prévention et leur évaluation.



BERTRAND, S, et autres. *Méthode d'analyse de la charge physique de travail : Secteur sanitaire et social*, Paris, INRS, 2017, 37 p. (<http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6291/ed6291.pdf>).

## Cannabis : une nouvelle préoccupation en SST

Comme tout autre facteur pouvant affaiblir les facultés, le cannabis récréatif, dont l'usage sera bientôt légalisé, pourrait compromettre la santé et la sécurité des travailleurs.

Quelle est la responsabilité des employeurs à cet égard ? Dans son livre blanc, le Centre canadien d'hygiène et de santé au travail (CCHST) présente des recommandations à l'intention des employeurs et des intervenants en SST.



CCHST. *Stratégie en milieu de travail : Risque de facultés affaiblies attribuables au cannabis*, [Hamilton, Ont., CCHST], 2017, 30 p. ([cchst.ca/products/publications/cannabis\\_whitepaper.pdf](http://cchst.ca/products/publications/cannabis_whitepaper.pdf)).

